

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EQ-11

Nappe d'éclairage fluorescent en tube T5

1. Secteur d'application

Locaux de commerces existants, de surface de vente supérieure à 400 m².

2. Dénomination

Installation d'une nappe d'éclairage fluorescent composée de tubes T5.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Attestation par l'installateur de la valeur de l'intensité d'éclairage en lux (I), mesurée à 1,5 m du sol.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

10 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

| Montant unitaire en kWh cumac / (m².lux) | X | Surface (m²) | x | Intensité d'éclairage (lux) |
|---|---|--------------|---|--------------------------------|
| 0,31 | | s | | I |